

La seconde clause de la dite Ordonnance ayant été lue de nouveau, et la question de concours ayant été mise sur icelle,

Le Conseil s'est divisé :

POUR LA CLAUSE.
 MM. *Gerrard.*
Mayrand.
Knoulton.
Joseph Dionne.
Austin.

CONTRE LA CLAUSE.
 MM. *Pothier.*
De Léry.
M'Gill.
De Rocheblave.
Neilson.
Quesnel.
Christie.
Walker.
Molson.
Penn.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de de M. *Walker*, secondé par M. *Penn*,

ORDONNE', Que la dite Ordonnance telle qu'amendée, soit transcrite au net.

Alors,

Sur motion de l'Honble. M. *M'Gill*, secondé par l'Honble. M. *De Léry*,

Le Conseil s'est ajourné.

Confirmé.

J. CUTHBERT, P..